

Annexe 3

Le président (ou le directeur)

à

M

OBJET : Résultat des propositions des instances des personnels de second degré candidats à une affectation dans l'enseignement supérieur.

Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi n° |_|_|_|_|_|_|_|_| à pourvoir au |_0_|_1_|_0_|_9_|_2_|_0_|_0_|_8_|
(date de la vacance) dans notre établissement.

Les instances de l'établissement, après examen de l'ensemble des dossiers ont :

retenu votre candidature en première position :

Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ci-jointe d'acceptation et d'engagement à rejoindre ce poste. Si vous ne répondez pas dans ce délai, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation. Toute renonciation est définitive.

retenu votre candidature en 2ème - 3ème position - ème position :
une défection du candidat classé avant vous peut nous amener à vous contacter ultérieurement.

considéré que votre candidature ne pouvait être retenue.

le

Le président (ou le directeur)